

Quand Tommy Douglas, notre critique énergétique de l'époque, a fait valoir que c'était une faute, les libéraux ont ri de lui: «Voilà les prophètes de malheur», se sont-ils écriés. Tommy Douglas savait de quoi il parlait.

M. Kempling: Cette chère Husky Oil!

M. Broadbent: Les libéraux ont vendu notre pétrole au début des années 70, et maintenant nous devons en importer. Ce qu'ils ont fait avec le pétrole dans les années 70, ils s'apprentent à le faire avec le gaz dans les années 80. C'est exactement la même chose. Les libéraux sont passés maîtres du dollar vite fait, de la solution à court terme qui ne tient jamais compte des intérêts à long terme du peuple canadien. Et pour reprendre l'expression de cet ex-ministre des Finances plus pittoresque que compétent, les libéraux cherchent l'avantage à court terme, même au prix de notre malheur à long terme. Voilà le résultat de cette braderie.

Avant de terminer mon allocution, je tiens à préciser que s'il y a un parti dont on peut traiter les membres, de faux nationalistes, c'est bien le parti libéral du Canada. Tout à la fin de la dernière campagne électorale, les libéraux ont constaté que les Canadiens étaient préoccupés par le problème des ressources, qu'ils voulaient avoir une stratégie industrielle et devenir maîtres chez eux à longue échéance. Ils nous ont tenus des discours à saveur nationaliste. Le nationalisme du parti libéral, ce n'est rien d'autre que de beaux discours. Maintenant, c'est le moment de passer à l'action. C'est ce que veulent les Canadiens, surtout dans le domaine de l'énergie. Les Canadiens veulent que la bande de cyniques qui sont assis en face agissent d'une toute autre façon. Aussi, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper):

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «le jour où cet ordre est adopté», et en les remplaçant par les mots suivants:

«après le vote sur une motion du gouvernement prévoyant que la construction du tronçon préliminaire du gazoduc du Nord ne commencera pas avant l'obtention de garanties financières complètes pour l'ensemble du gazoduc ni avant la conclusion entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'un accord prévoyant que le gaz canadien exporté par le tronçon sud du gazoduc projeté sera remplacé par du gaz de l'Alaska à un prix équivalent».

M. l'Orateur adjoint: La présidence désire réserver sa décision au sujet de l'amendement qui touche sûrement à des questions de fond. Cependant, si les députés sont disposés à l'accepter à l'unanimité, c'est une autre affaire. La Chambre est-elle disposée à accepter l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre accepte à l'unanimité d'étudier l'amendement proposé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suppose que les réserves exprimées par la présidence se rapportent à la recevabilité de l'amendement. Vous faites signe que

Ajournement d'été

oui. Je suppose que la présidence voudra y réfléchir et que chaque député en fera de même. Nous examinerons l'amendement de ce point de vue.

M. l'Orateur adjoint: La présidence souhaite être éclairée davantage. Le président du Conseil privé (M. Pinard) voudrait-il nous dire ce qu'il pense de l'amendement?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, nous n'avons absolument aucune objection à ce que cet amendement soit proposé par l'honorable chef du Nouveau parti démocratique. Nous ne sommes pas en faveur de l'amendement; cependant, nous n'avons rien contre le fait que cet amendement soit déclaré accepté pour être débattu dans les prochains discours qui vont suivre.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre accepte-elle à l'unanimité que la motion soit débattue?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il y a unanimité. Dans ce cas . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je me demande si cette question se pose vraiment car, selon la coutume, si la présidence doute de la recevabilité d'une motion et qu'elle le manifeste comme elle vient de le faire, le débat peut avoir lieu en attendant que la présidence tranche la question. Si telle est la pratique habituelle, et je pense que c'est le cas, nous n'avons aucune objection à ce qu'elle soit suivie. Cependant, quand la présidence a exprimé des réserves quant à l'objet de la motion, je réservais le droit de la Chambre de faire ce que la présidence fait en ce moment.

M. l'Orateur adjoint: La présidence reporte donc sa décision et le débat continue.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est mieux ainsi.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'autre jour, j'ai distinctement entendu le premier ministre (M. Trudeau) proposer ou accepter une motion du même genre. Je demanderais donc à la présidence d'en tenir compte et de noter que personne ne s'oppose à la motion.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, ce que le très honorable premier ministre a dit vendredi dernier, c'est qu'il a suggéré au Nouveau parti démocratique de proposer un amendement semblable à celui qui est proposé, pourvu qu'on termine le débat vendredi dernier, mais il n'en a pas été ainsi. Je suis toutefois convaincu que le premier ministre ne voit pas d'objection à ce qu'un amendement semblable soit proposé. Nous nous opposons au fond de l'amendement, mais pas à sa recevabilité, si le président de la Chambre est d'accord.